

# Du vrai pouvoir et du doute

« Les citoyens de ce pays n'ont aucun pouvoir de contrôle sur leur devenir, en réalité. Chaque échéance électorale devient une manière pour eux de se laisser prendre en otage par l'arbitraire de ceux qui ne veulent pas céder leur place aux suivants ».



L'obsession de pouvoir d'une élite incapable d'avancer la moindre alternative relève d'une crise profonde, politique, économique, culturelle, qui oblige à s'interroger sur les quarante dernières années.

Quarante années d'un même système, dont la finalité se résume à renégocier la logique prédatrice d'une tutelle étrangère. Du coup de force à la loi des urnes. Quarante années de rêves fantasques, à travers lesquelles s'agissent des marionnettes au destin politique limité, sur un paysage transformé en territoires à prébendes. Il en découle ce phénomène de citoyen démembré, pour qui la résignation devient le seul modèle de survie possible. Mais peut-être existe-t-il une autre explication au défaitisme ambiant. L'impermanence dans laquelle s'agissent les politiques ne leur laisse pas le temps de réfléchir à un destin commun. Cette peur d'être jetés au sol, comme de vulgaires histrions sans recours, au profit d'enjeux qui leur échappent, les tétanisent. Ils finissent par négliger le présent – ce permis d'exister – qu'ils reçoivent du peuple.

A une exception près (le cas Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, il y a dix ans), les hommes de pouvoir dans ce pays sont le produit d'une relation complexe avec la tutelle française, à situer dans le cadre d'un processus de décolonisation raté. Il est perturbant d'avoir à constater que l'espace politique le plus occupé n'est pas toujours celui auquel on pense. Mayotte et ses trois îles soeurs : qui peut vraiment parler de choix dans ces îles au pouvoir tronçonnable ? Empêchés dans leurs décisions, par des contraintes et des engagements, sans rapport avec leurs concitoyens, les politiciens, pris dans le noeud de leurs petits intérêts, appellent, de nos jours, au langage des urnes, en ne s'intéressant plus qu'à la cogestion d'une crise, oubliant l'objet premier de leur mission, à savoir transformer cette société. Ni convictions, ni compétences : ils abdiquent souvent sur l'essentiel. Et leurs administrés, durant ce temps, se mangent les pieds (expression vieille comme le pays, *nqodjo le mind'wahaho*) dans le tourbillon d'une existence sans perspectives.

Ahmed Ali Amir, journaliste, montrait, récemment, sur un mur facebook que les derniers candidats au pouvoir de la partie indépendante partageaient ce fait, entre eux : le renoncement, plus ou moins assumé, à l'intégrité territoriale du pays, celle que reconnaît par le droit international. Il insistait sur le « grand mensonge d'Etat », « privant l'Onu et l'Ua des moyens diplomatiques et des instruments juridiques » nécessaires à notre pays « pour recouvrir son intégrité ». Il semble acquis, en effet, qu'un pays nouveau, dont personne n'a encore idée des contours exacts, est en train de se dessiner dans cet espace ballotté entre deux Etats. Renoncer à Mayotte s'avère pourtant insoutenable de la part d'un pays dont le principal souci, depuis deux cent ans, se réduit à la question de la souveraineté. Tout processus de prédation mené à terme se conclut dans l'anéantissement de la proie. En pleine ascension, les politiciens, guidés par leur seul instinct de survie, en oublient leurs administrés. Les enjeux – du contrôle de la zone indianocéane aux promesses de richesse fossile – les dépassent, et la notion de bien commun a bel et bien disparu de leurs écrans de pensée...

On parle beaucoup, ces derniers temps, de la tournante « inter-îles », prototype original de gestion politique imposé par des tutelles étrangères depuis les « accords de Fomboni ». A l'inverse, on parle très peu du pays qui n'existe plus, parce que régi selon les tables sacrées d'une géopolitique dessinée depuis l'Europe, par des fantassins de la République française, bien souvent mal inspirés<sup>1</sup>. En définitive, les quarante dernières

années traduisent l'échec d'un système forgé sur la base du déni. L'identité récente de l'archipel, issue de la fabrique coloniale, n'efface pas les traces d'un vécu antérieur à 1841. Il est essentiel de ne pas oublier le fait que les habitants de cet espace ont eu à se nommer, pendant longtemps, sans user d'une appellation réduisant leur imaginaire aux contours d'un territoire sous influence européenne. Il est une histoire avant la conquête française.

Depuis que le grand récit de l'archipel a basculé au 19<sup>me</sup>, les habitants n'ont pas eu le loisir de se réinventer une existence. C'est l'Autre, le conquérant, le colon de 1912, qui s'est chargé de les nommer – les pouvoirs locaux se montrent totalement incapables d'opposer une habile résistance au processus de dépossession, toujours en cours. Le point de vue des îliens (owaMasiwa) s'est noyé à l'époque pour laisser place au regard porté par la tutelle nouvelle. D'où ces approximations et ces amalgames du langage dépeçant le pays. De « Madagascar et dépendances » (première appellation coloniale / les « dépendances » désignant le pays), cette terre est passée à « Comores » (« comme mort ») et « Comoriens » (« comme un rien »), puis à Mayotte (« maiti » ou « mauti », la mort, toujours), avec une capitale coloniale au nom, résolument, douteux : Moroni (« mort au nid »), expression traduisant l'idée d'une cité mort-née, censée être le fleuron d'un nouvel état moderne, après s'être longtemps appelée « Undroni », là où il fait bon vivre.

Se méfier d'une interprétation hâtive de ces mouvements de langue n'empêche néanmoins pas de s'interroger sur la manière dont l'Autre, le conquérant, vous rebaptise un espace pour mieux l'intégrer à sa zone d'influence. En 1975, le pays aurait pu en finir avec ces appellations. Il aurait même pu se tailler un destin nouveau, à l'instar de la Haute-Volta devenue « Burkina » en 1981. Mais il a admis de demeurer fidèle à l'endroit dessiné par sa tutelle. C'est donc autour de ce legs que se fondent les pouvoirs actuels. Ce qui achève de semer le doute dans l'esprit des concitoyens d'archipel, surtout lorsqu'ils se rendent compte que Mayotte départementalisée n'est que la face cachée d'un iceberg – la partie indépendante restant, elle aussi, sous contrôle à travers sa monnaie, son économie, son armée, son establishment. Les dirigeants du pays apparaissent tellement démunis, suspendus au bon vouloir de leurs partenaires français dans la région, que leurs administrés finissent par douter de leur influence réelle. Remise en jeu depuis les années 1990, la logique des urnes, avec les limites que l'on sait, laisse croire qu'un vent de démocratie est encore possible. Sauf que là aussi, on s'interroge sur l'influence réelle de celui qui vote. Son geste a-t-il encore un sens ? En vérité, les Comoriens ont l'air de n'avoir aucun contrôle sur leur devenir. Ainsi, chaque échéance électorale n'est qu'une manière pour eux de se laisser prendre en otage par l'arbitraire d'un clan ne souhaitant pas céder sa place aux suivants.

Soeuf Elbadawi

1. A peine s'ils font la somme des déclarations faites par le passé par leurs hommes d'Etat et des conséquences qui en découlent. Celle, troublante, par exemple, d'un certain Giscard d'Estaing, à quelques mois de la date d'indépendance : « Les Comores sont une unité, ont toujours été une unité. Il est naturel que leur sort soit un sort commun, même si certains pouvaient souhaiter une autre solution. Nous n'avions pas à l'occasion de l'indépendance d'un territoire à proposer de briser l'unité de ce qui a été toujours l'unique archipel des Comores ».

# ULTRAMARINE

#3 Mars 2016 - Shiwandza shozinisa fikira na maurongozi ya nsi



## Pays disloqué Citoyen démembré

**Education**  
**Santé**  
**Energie**  
**Justice**  
**Souveraineté**  
**Mayotte**  
**Politique**

Il est de bon ton de se plaindre dans ce pays consacré parmi les plus pauvres, pendant que sévissent de petites frappes, sans le vrai pouvoir, au sommet. L'angoisse de se soigner, de manger à sa faim, d'éduquer les plus jeunes, de se construire un avenir ou d'assurer une existence, sur une terre longtemps refuge pour des tas de gens débarqués du boutre avec la mort aux trousses, cède bientôt la place à une espèce de panique de résignation, où tous les dé

semblent pipés, désormais.

Les îles se perdent en conjoncture. Maore, confondant actes de liberté et d'assujettissement depuis 1974, Ndzuani, se morfondant encore sur 1997 et ses troublantes pancartes de recolonisés, Mwali, vivotent dans la spéulation foncière depuis les années 1990, et Ngazidja se noyant dans les contrats d'annexion

- nouveau genre - signés par l'Union. La dépossession du territoire ne date pas d'hier. Mais la déconstruction de l'archipel ne souligne pas que la mise à mal de la souveraineté partagée entre ces îles. Elle annonce aussi une incapacité à faire front ensemble aux catastrophes programmées dans un avenir prochain, pendant que s'érigent de nouveaux empires.

Dans l'échiquier à venir, la politique, l'économie, l'éologie, vont se tailler une place sans commune mesure avec ce qui a pu se passer depuis l'année 1841. La crise de civilisation générée au 19<sup>me</sup>, à la suite de la conquête française, a provoqué le dépeuplement de l'ensemble archipelique, émiettant le social jusque dans ses fondements. Il est une adversité que les dirigeants de ce pays se refusent à combattre de façon décisive. Le shungu, principe d'humanité rassemblant sur ces îles, est lui-même remis en cause. Le cercle, synonyme d'une communauté de destin retrouvé, s'efface du paysage pour laisser place à des destins d'individus nourris par leur seul profit. Des

êtres portés par une absence totale de vision, sur le long terme.

L'image saisissante d'un Etat qui prend bien plus qu'il ne donne à ses concitoyens, incapable de les protéger ou de subvenir à leurs besoins primaires, nourrit le profond de la résignation sur la totalité de l'espace. Plus aucune solidarité qui tienne. Seuls se multiplient les éléments de la dislocation sur ce tableau de maître, d'où disparaissent la nécessité et l'urgence de faire encore peuple. La transformation de l'archipel en immense cage à ciel ouvert, où ne circulent plus que des individus à l'identité trouquée, dont la survie n'est possible qu'au travers du déni et du mensonge, mine le récit d'un pays où des destins fracassés se sont fabriqués un principe d'humanité retrouvée, intégrant le tout venant.

Difficile d'imaginer un sursaut de la part des dirigeants actuels. Il suffit de voir qui les finance en soutien pour saisir les limites de leurs pouvoirs dûment consacrés, avec cette armée aux ordres, campée des deux côtés de la frontière Balladur. Peut-être faut-il espérer une indignation de la part des administrés eux-mêmes, dans la mesure où ils paraissent de plus en plus acculés. Les lignées d'archipel sont biffées ou ligaturées du tronc, certes, mais il reste encore une logique de bon sens, susceptible de nourrir la contestation à l'ordre imposé. Il y a surtout ce besoin impérieux de repenser la seule société au sein de laquelle ces îliens (owaMasiwa) se sentent exister. De fait, ils n'ont plus que ce choix ultime, ou d'enterrer une démission collective, sans clairons ni hafani, ou de remettre la main sur leur réalité.

Ailleurs, cela s'appelle forcer le destin.

Soeuf Elbadawi

# Une école publique en ruine

« La renaissance de ce pays aura-t-elle lieu sans une école performante ? Une société négligeant la formation des hommes n'est-elle pas condamnée à s'effondrer ? »



Des élèves du lycée d'Excellence à Anjouan, enquêtant sur les morts du Visa Balladur dans la cité de Mironty.

Une nuée de jeunes hommes et de jeunes femmes surgit dans la pièce, l'abreuve d'injures, le prend au collet, le traîne à la fenêtre, le suspend, un moment, dans le vide, menaçant de le laisser s'écraser au sol. Des instituteurs diplômés réclamant leur salaire d'une année. Quelques semaines plus tôt, c'est le ministre de l'Education lui-même qui est séquestré au lycée Said Mohamed Cheikh par des élèves. Pour des arriérés de salaires de profs en grève.

Ces incidents révèlent l'atmosphère délétère qui règne dans l'enseignement. Les tensions qui minent la relation entre les différents acteurs de l'éducation. D'année en année, les motifs de mécontentement s'accumulent. L'école publique perd de son prestige, de sa crédibilité. Elle devient une mécanique obsolète, accueillant les laissés pour compte du système. L'immense majorité des élèves inscrits proviennent des milieux pauvres.

Etats généraux, conférences, ateliers d'évaluation ne changent rien à cet état de fait. Ces rendez-vous attestent d'une série de griefs déjà connus : préscolaire inadapté, classes surchargées, défaut d'encadrement pédagogique, inadéquation des programmes, absence d'outils de base, baisse continue du niveau des élèves, salles de classe délabrées, charges salariales trop lourdes ou encore carte scolaire non respectée.

Les conclaves concluent tous à l'échec des projets et des programmes mis en œuvre. Des milliards accordés par des partenaires extérieurs, européens principalement. « Souvent les projets et programmes nous sont imposés de l'extérieur par ceux qui détiennent les crédits » justifie Chabani Mohamed, professeur de philosophie et leader syndical. La plupart des stratégies et approches pédagogiques adoptées sont mises en œuvre par des experts expatriés. Et cela sans tenir compte « du fait que certaines expériences réussies ailleurs ne sont pas toujours transposables ici » comme l'observe un autre syndicaliste. Lorsque les projets novateurs arrivent à leurs fins, et que ces expatriés repartent, les tutelles reviennent aux bonnes vieilles méthodes.

L'incohérence dans la gestion des projets est également pointée du doigt. L'exemple de la stratégie dite de l'Approche par Compétences (APC) à l'école primaire illustre assez bien ce problème. Des enseignants spécifiques, formés pour cette expérience novatrice, se sont vus remplacés au moment du recrutement par des équipes étrangères au processus. C'est ce qui fait dire à Amroine Darkaoui, expert reconnu, ancien inspecteur général de l'éducation, que les dysfonctionnements se situent, non pas au niveau pédagogique, mais politique : « Les autorités donnent les places disponibles à des personnes qui n'ont reçu aucune formation et qui ne peuvent appliquer la stratégie retenue ». Autant d'éléments qui prouvent que le mécanisme est détraqué. La position de l'Union des Comores paraît suicidaire.

# Malaise dans le lagon

« La schizophrénie développe partout ses métastases, il n'y a plus de confiance, mais une défiance généralisée alimentant la spirale des tensions ».



Mayotte reste aujourd'hui encore dans l'angle mort de la France : un territoire absent des rayons des librairies, des écrans de cinéma et de télévision, des préoccupations et de l'imaginaire de l'Hexagone. Loin des yeux, loin du cœur...

Il faut un mouvement social de 45 jours, ponctué de scènes de pillage en 2011, ou la prophétie démagogique d'un Mansour Kamardine, annonçant une guerre civile immédiate<sup>1</sup>, pour que les médias français braquent leurs projecteurs sur ce fragment de lave perdu dans le Canal du Mozambique. D'où un certain malaise mahorais, bien plus profond que les mille et une difficultés économiques et sociales (chômage abyssal, système hospitalier et éducatif au bord de l'implosion, croissance exponentielle des cambriolages et agressions) que rencontre ce territoire.

Un malaise indicible, touchant au sentiment même de l'existence : « *J'ai beau renier mes frères, j'ai beau cracher sur leur indépendance de merde, j'ai beau arborer le drapeau français et chanter la Marseillaise, je reste invisible aux yeux de la Mère-Patrie, au point qu'il m'arrive souvent de douter de ma réalité* ». Mayotte souffre de ne pas être reconnue par la lointaine Métropole, alors même qu'elle ne veut plus se reconnaître dans ses îles soeurs.

Si Mayotte est si méconnue en Europe, c'est sans doute parce que le « Mahorais », en tant que spécimen humain distinct du « Comorien », n'existe pas encore ; il est en cours de modelage, à partir d'images, de récits, d'une réécriture de l'histoire, visant à mettre en scène et à faire exister aux yeux du monde un « peuple mahorais ». De quoi justifier la partition de l'archipel au bénéfice de la France. Dans les salons internationaux du tourisme, des hôtesses mahoraises souhaitent *karibu* aux Tour operators et clients potentiels. Leurs dépliants invitent à l'exotisme : « Cédez à la tentation de Mayotte, l'île aux parfums, l'île aux makis... Son lagon offre une aire où dauphins, baleines et tortues marines aiment à voguer. Venez aussi à la rencontre de la population autochtone : les Mahorais ont l'âme gaie, tout y est encore authentique ».

Le malaise de Mayotte s'enracine en partie dans le sentiment plus ou moins conscient de dépossession qu'éprouvent ses habitants vis-à-vis de leur propre image, de leur propre définition d'eux-mêmes, de leur propre histoire. Dépossession à laquelle ils collaborent eux-mêmes, en se concevant comme radicalement distincts des autres « Comoriens ».

A Mayotte, plus qu'ailleurs, la politique migratoire se nourrit de considérations écologiques : on aimerait tant inscrire le lagon au patrimoine mondial de l'humanité. La protection de la faune et de la flore autochtone exige des gardes-forestiers et des gardes-pêches prêts à combattre les espèces invasives. Mayotte est donc devenue une réserve naturelle high-tech (radars, hélicoptères, vedettes, etc.) qu'on défend contre les créatures exogènes à l'écosystème du lagon : les *kwasa kwasa*. L'instauration en 1995 du visa Balladur est le moment décisif de la production du « peuple mahorais » qui, jusqu'alors, n'était qu'un fantasme de l'élite politique locale et des nostalgiques de l'Empire. Il s'agit de définir cette île, non pas à partir d'une culture qui, de fait, est archétypique (ce qui remet en question la partition), mais à partir d'une nature présentée comme édénique. Une nature hors du temps, car désancrée de l'histoire millénaire d'une civilisation de boutre. La promotion d'une « Mayotte île au lagon » permet la mise en clandestinité

du reste de l'archipel. Le choix du logo de la nouvelle compagnie mahoraise EWA, la « passe en S », est de ce point de vue tout à fait révélateur : c'est le « spot » préféré des plongeurs *wazungu* qui représentera, désormais, toute une île. Ce « S » n'est pas un symbole, mais une marque visant à assurer un copyright français sur un espace expurgé de son histoire et de sa culture : un label censé garantir la qualité d'un produit du tourisme globalisé.

« La première chose que l'indigène apprend, c'est à rester à sa place » nous dit Fanon, c'est ce qu'aura appris à ses dépêns Mahamoud Azihari (il sera limogé par la suite), le directeur de la SIM (Société Immobilière de Mayotte), dans le différend qui l'a opposé à un de ses locataires, Vincent Liétar. Afin de court-circuiter la procédure de destruction de la maison SIM qu'il occupait, le dénommé Liétar a réussi, en l'espace de quelques jours, à obtenir du Ministère de la Culture l'ouverture d'une « instance de classement au titre des monuments historiques ». Peu importe que ce projet soit mené à son terme ou non, il pose une question essentielle : qui décide de ce qui a valeur de patrimoine, de ce qui doit être conservé pour les générations futures, sur l'île ? Pour l'instant, il n'y a que deux édifices qui ont le statut de Monument historique » à Mayotte : la Maison du Gouverneur (1880) et la Mosquée de Tsingoni (15ème siècle). Et le 3ème monument devrait être une « case SIM » construite dans les années 1980 !...

Le malaise de Mayotte s'enracine en partie dans le sentiment plus ou moins conscient de dépossession qu'éprouvent ses habitants vis-à-vis de leur propre image, de leur propre définition d'eux-mêmes, de leur propre histoire. Dépossession à laquelle ils collaborent eux-mêmes, en se concevant comme radicalement distincts des autres « Comoriens ».

Des parents d'élèves de Boueni expulsent des enfants d'*"Anjounais"* de leur école, une centaine d'habitants de Tsimkoura s'habillent en rouge pour traquer les « clandestins », des bandes de jeunes de Cavani et de Gombani s'affrontent des heures durant à coup de batte de baseball ou de machette, des jeunes de Kawéni tendent un guet-apens aux policiers de la BAC, un Président du Conseil Général (Zaidani) se fait « emmerdé » (de bouse de zébu) par de jeunes agriculteurs en colère, des rameurs wazungu se font déoulder sur un sentier de Saziley, un collectif « ni clandestins, ni putés, ni voyous » se monte à Chiconi contre les Malgaches, une dizaine d'enfants des rues tabassent et volent une serveuse de Mamoudzou. La schizophrénie développe partout ses métastases, il n'y a plus de confiance, mais une défiance généralisée alimentant la spirale des tensions. « Cette agressivité sédimentée dans ses muscles [liée à une violence retournée contre soi], le colonisé va la manifester d'abord contre les siens. C'est la période où les nègres se bouffent entre eux »<sup>2</sup>. Une île désancrée de son archipel ne peut que partir à la dérive...

Dénètem Touam Bona

1. Figaro du 19 janvier 2016.  
2. Fanon.

# L'énigme française aux Comores

« L'ambiguïté est toujours de mise entre Moroni et Paris. Les déclarations parfois musclées des autorités comoriennes sont considérées comme autant de sautes d'humeur sans incidences sur les relations entre les deux pays ».

**Le grand  
paradoxe  
des relations  
entretenues  
par la France  
avec les Comores  
se situe à deux endroits.  
D'un côté, le contentieux  
territorial à Mayotte,  
avec ses milliers  
de morts en mer,  
et de l'autre,  
la position  
de premier  
partenaire  
économique  
du pays.  
Revue  
des faits.**



Lors d'une performance en 2009 contre l'occupation française sur la Place de France à Moroni.

En 2016, la France paraît à priori plus présente sur les trois îles indépendantes, plus influente également, et, surtout, plus écoutée qu'à Mayotte. La différence entre la terre occupée et la partie indépendante reste pourtant impressionnante. Il est vrai que lorsque Dzaudzi manifeste dans les rues pour la baisse du prix des ailes de poulet et des sardines, Moroni bat le pays pour la baisse du prix du pétrole et des tarifs de transport. La nature des combats est pourtant différente. Mayotte vit sous perfusion, bien que la manne financière annoncée ne profite pas toujours aux Maoris eux-mêmes. La France injecte près de 800 millions d'euros par an à Dzaudzi, alors qu'elle accorde à peine 10 millions d'euros à Moroni. L'écart reste considérable et les niveaux de développement, d'un côté comme de l'autre, incomparables.

La dernière orientation politique en date est celle du Premier ministre français, annoncée le 31 juillet 2013, sur le "rencentrage" de l'aide française au Développement. Parmi les 16 Etats africains annoncés au programme, les Comores sont considérées comme prioritaires. Pourquoi ? Sans doute pour faire oublier que Mayotte assure 40% du total des reconduites nationales aux frontières françaises<sup>1</sup>. Des « Comoriens », essentiellement. Ce qui suppose un déplacement forcé de populations, avec ses dommages collatéraux, son lot d'injustices et ses milliers d'enfants abandonnés dans les rues de Dzaudzi.

A Moroni, durant ce temps, les entreprises françaises montent à l'offensive pour rafler les appels d'offres. Ces deux dernières années, elles emportent la totalité des contrats ou presque dans des domaines aussi divers que les infrastructures, la manutention, le paiement électronique ou les documents biométriques. Plus drôle ! L'argent de la citoyenneté économique, un temps pointé du doigt comme « *argent sale* », empêché, parfois, de passer le circuit bancaire, est finalement autorisé à transiter à la banque de France pour régler les factures astronomiques présentées par ces mêmes sociétés françaises.

Tout y passe. Ciment, état civil, impôts, finances...

« Les Comores font appel aux investisseurs étrangers, particulièrement français, pour venir participer à la construction de l'économie comorienne dans le cadre d'une coopération gagnant-gagnant », déclarait le vice-président comorien en charge des Finances, lors de la signature à Paris, le 1er mars 2013, d'un accord avec le groupe Moneo Applicam pour le déploiement d'une solution monétaire. Ce projet, qui n'a pas encore vu le jour, vise, selon le journaliste Kamardine Soule<sup>2</sup>, « à dématérialiser les paiements sur tout le territoire national, de manière sécurisée, en s'appuyant sur la porte-monnaie électronique Moneo ».

Dans la foulée, le gouvernement valide aussi l'installation du groupe Lafarge, numéro 1 mondial de la production de ciment, pour la création d'une usine de production à Ngazidja. Le ciment, en réalité, le groupe l'importe, inondant le marché, au risque de déstructurer le tissu commercial local. L'usine, elle, est toujours en attente de construction. Mais ces largesses ne sont accordées qu'aux cousins gaulois par l'Etat comorien.

Auparavant, l'Etat comorien et la société Oberthur Fiduciaire

signent un contrat en 2011 pour la fourniture de documents sécurisés, en vue d'aider à la bonne gouvernance. Un service qui pourrait s'étendre aux documents financiers et commerciaux pour les services des impôts, des douanes, des recettes administratives, des patentes commerciales et des diverses taxes. Et l'entreprise française Gemalto est retenue par le Pnud pour conduire les travaux de biométrisation du fichier électoral dans l'ensemble de l'Union. Ce projet, d'un coût de 1,8 millions d'euros, devrait permettre à terme de recenser jusqu'à 400.000 électeurs. Entre-temps, Bolloré Africa Logistics devient l'unique concessionnaire du port de Moroni. Il l'emporte grâce à un plan ambitieux de restructuration et d'élargissement des quais et à une baisse substantielle des frais. Des promesses non tenues à ce jour...

Dans le domaine des infrastructures routières, la société Colas reste le partenaire privilégié. Le comité arabe pour le développement et l'investissement aux Comores, le ministère de l'Aménagement du territoire et le groupe français signent trois protocoles d'accord pour la construction de 51 km de routes pour la somme de 34,9 millions d'euros. Le groupe français, avait déjà raflé deux contrats pour la réhabilitation de 41 kilomètres pour 24 millions d'euros, sur le territoire. Le plus flagrant reste toutefois l'exploitation par Colas du site de Handuli, pour où ne sait quelle extraction de produits miniers. La dénonciation du contrat par les villages environnant s'est soldée par des manifestations, suivies d'arrestations musclées. Une manière pour l'Etat comorien de traduire sa volonté de sécuriser les intérêts français. Ces largesses consenties sont la suite logique de la « Déclaration de Paris sur l'amitié et la coopération entre la France et les Comores », signée en juin 2013, lors de la visite du chef de l'Etat comorien à Paris. Cet accord – rappelons-le – réaménage la dette comorienne et annule 6,8 millions de dollars de créances françaises. Une décision encourageant l'exploitation à outrance et sans contrôle d'un site côtier, au détriment de ceux qui y vivent.

Autre accord important qui lie les deux pays, celui portant sur la coopération monétaire, signé le 29 avril 1987. Les bases de cet accord sont fondées sur une garantie donnée par le Trésor français : la convertibilité illimitée de la monnaie émise par la Banque Centrale des Comores, la parité fixe entre le Franc comorien et l'Euro, sans limitation de montant, la libre transférabilité des fonds à l'intérieur de la Zone Franc et la centralisation des réserves de change de la BCC auprès du Trésor Français. Cet accord qui constitue, selon le FMI, « la principale source de la stabilité économique des Comores », enlève au pays la souveraineté sur la conduite de sa politique monétaire, principal levier de toute politique économique, justement<sup>4</sup>. Encore un paradoxe...

Le document-cadre de partenariat 2013-2014 a été signé par Pascal Canfin, ministre français délégué au développement et par Mohamed Bakri Ben Abdoufatah Charif, ministre comorien des Relations extérieures<sup>3</sup>. Ce document prévoit l'usage d'une enveloppe de 33 millions d'euros, sous forme d'engagements pris sur la période 2013-2014. Il reprend les projets et programmes en cours, comptabilise les reliquats à décaisser sur l'après 2012, ainsi que les engagements pour les deux années suivantes. Selon le ministre comorien des Finances, Mohamed Ali Soilih, près de 10 millions d'euros, soit 5 milliards de francs, sont injectés par la France, chaque année, pour soutenir divers projets. Paris prétend se positionner au rang de premier partenaire. La thèse de Ben Imani, commissaire au plan, présentant la Chine comme premier partenaire des Comores, en s'appuyant sur les investissements réalisés, a ainsi provoqué la colère du partenaire français, qui n'hésite pas à intégrer toute aide provenant de l'Union Européenne, comme faisant partie des aides françaises, sous un prétexte grossier : la France est le principal contributeur de l'Union Européenne.

L'événement qui a soulevé le plus de polémiques demeure

Ahmed Ali Amir

1. « Soit 19.900 personnes pour la seule année 2014, pendant que les centres de rétention hexagonaux peinaient à dépasser ensemble le seuil des 15.000 éloignements » selon Philippe Boggio. « Mayotte, cette île qui expulse plus de clandestins que toute la métropole », Slate, 31.10.2015.
2. Al-Watwan magazine d'août 2013.
3. Paris, hôtel Raphaël.
4. « Il sera utilisé contre nous, pour nous forcer à renoncer à notre unité nationale, l'arme absolue : l'arme économique et financière » déclarait l'ancien président, Ali Soilih.

# Une vraie parodie de soins

« Des situations de fin de vie exhibées sur des civières sur le tarmac des aéroports devraient questionner ce qui nous reste encore d'humanité. Sans parler du tourisme sanitaire devenu folklore national ».



**Le parcours de soins calamiteux réservé aux malades de ce pays interroge. Le système de santé, tel qu'il existe, aujourd'hui, a du mal à protéger le patient. Répond-il encore aux besoins de la population ?**

Une patiente alitée sur un banc dans un couloir de l'hôpital El-Maaruf.

Ce système mérite en effet d'être questionné dans ses fondements. L'Etat se doit d'établir une vision endogène propre à protéger les Comoriens en termes de prévention et de soins curatifs de qualité. Le manque de vision et de volonté politique générale des situations de crise. En conséquence, les autorités au niveau national adoptent des programmes « d'emprunt », inspirés par des agences onusiennes ou de coopération internationale.

Un système de santé est d'abord une résultante des valeurs d'empathie et de solidarité, issues du vivre-ensemble. En ce sens, les personnes bien-portantes, les riches, les salariés contribuent à la santé des personnes malades, des pauvres et des chômeurs (impôts, mutuelles). Aux Comores, le notoire potentiel de solidarité ancestral n'a jamais été mis à profit dans le domaine de la santé. Au contraire, ce dernier s'est toujours emparé, presque aveuglement de modèles extérieurs, dont le plus marquant reste la fameuse réforme de la santé (Initiative de Bamako), adoptée en 1994.

Ce nouveau paradigme, développé par les Nations Unies et la Banque Mondiale, fait l'apologie du secteur privé, encourage les Etats à baisser les dépenses en matière de soins de santé publique, encourage au recouvrement des coûts par les malades eux-mêmes. Aux Comores, l'Etat, bon élève de ces institutions, alloue 10 % de son budget à la santé, alors même que 40% de ses habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté. Un comorien devant dépenser un minimum de 49 dollars par an pour se soigner<sup>1</sup>, cette politique exogène, de facto, exclut des soins une proportion importante de la population. Elle dérègle par ailleurs le système, en encourageant à une participation communautaire, qui reste à la fois improvisée et convenue, puisque l'Etat trouve là un prétexte pour se désengager de la gestion des hôpitaux. Il en profite même pour laisser croître le privé dans le secteur, sans se donner les moyens de le réguler, et oublie, au passage, de contrôler un marché du médicament<sup>2</sup>, perturbé par les escrocs et les faux produits.

Cet état des lieux ne concerne pas que le niveau central du système. Au niveau intermédiaire, incarné par les administrations sanitaires des îles et par les Centres Hospitaliers Régionaux Insulaires, la situation n'est pas plus heureuse. Car elle épouse la défiguration institutionnelle de l'archipel. A titre d'illustration, la Direction Régionale de la Santé, censée représenter le Ministère de la Santé, au niveau d'une île, est en conflit permanent avec le Commissariat à la santé de chaque île, qui, lui, se prétend défenseur de la santé, non des Comoriens, mais des consuls insulaires. Ou quand le séparatisme se fraie un chemin chez les malades...

L'esprit de clocher, animant ce milieu, produit des installations hospitalières que l'on arrive difficilement à faire fonctionner. Car en porte-à-faux avec la carte sanitaire officielle. A Ngazidja, l'Hôpital de Samba Kouni a attendu plus de 10 ans pour ouvrir ses portes. A Ndzuani, l'hôpital chinois de Bambao Mtsanga, équipé jusqu'au scanner, assurance-vie prétendue de ceux qui disposent

reste fermé, sans avoir jamais servi, ne serait-ce qu'une fois. Dans cette perspective, il est bien sûr utile de s'interroger sur la place des hôpitaux de Mayotte, qui, en tant qu'objets à fantasmes, participent de la dislocation et sapent tout effort de développement endogène dans la partie indépendante de l'archipel. Maore se figure tel un ver dans le fruit, avec sa moisson régulière de malades trépassés en mer. La plupart embarquent dans le kwasa sans imaginer que seules les attendent les urgences, avant le refoulement, à moins de vouloir jouer au clandestin.

Avec un taux de fréquentation de 10%, les hôpitaux comoriens ne répondent plus vraiment aux attentes de la population. Ils participent de la grande parodie, au sein de laquelle les questions de survie collective sont éludées. 25 % des comoriens, âgés de 25 à 65 ans, présentent un risque élevé d'événement cardio-vasculaire majeur (AVC, infarctus du myocarde, mort subite), 75 % en présentant un risque moyen, seuls 5% de la population sont sains<sup>3</sup>. Mais qui s'en soucie ? Un vrai paradoxe, lorsqu'on sait, sans sombrer dans le déni, ni tomber dans l'excès, qu'en 40 ans d'indépendance nombre d'indicateurs de santé ont tourné au vert. L'espérance de vie des comoriens passe par exemple de 50 ans en 1980 à 65 ans en cette même année 2015. Les trois îles indépendantes totalisent 8 hôpitaux contre 3 pour les quatre îles sous colonie en 1975, 7 Circonscriptions Médicales contre 17 Districts de Santé, 49 postes de santé contre 22. Ainsi, peut-on dire que 63 % des Comoriens vivent à moins de 5 km d'une structure de santé, de nos jours.

Autre comparaison, le nombre de médecins est passé de 13<sup>4</sup> pour les quatre îles en 1975 à 240 pour les trois îles indépendantes en 2015. Mieux encore ! En 40 ans, certaines maladies séculaires des Comores comme la filariose (moins de 1% en 2007) et la poliomyélite (2015) sont en phase d'élimination. Premier motif de consultation et d'hospitalisation, il y a encore peu, le paludisme est en déclin, avec 0 cas à Ndzuani et à Mwali en 2015, et 30 cas pour 1000 hbts à Ngazidja. On note une certaine résilience face à certaines menaces. Sous administration française, l'épidémie de choléra en 1974 a été à l'origine d'un taux de mortalité de 16 % contre 1 % pour celle de 1998. Le Centre National de Dialyse, un pôle d'excellence, avec ses 20 machines, détient la plus grande capacité d'accueil de l'Océan Indien. Mais comme il n'y a pas une vision concertée au niveau national, ces performances pour la plupart contingentes et aléatoires, ne sont ni valorisées ni positivées. On navigue à vue, même avec les performances les meilleures.

Il est une réalité inéluctable dans cette parodie : la maladie elle-même. Une fois malade, l'individu se retrouve seul, hors des micro-identités insulaires. Car le rapport d'appartenance à une communauté quelconque (de famille, de village, de région) ne garantit pas sa survie. Les malades deviennent d'ailleurs l'objet d'un commerce triangulaire entre les hôpitaux publics, les institutions privées et les plans d'évacuation sanitaire. Quitter l'île pour aller se faire soigner, assurance-vie prétendue de ceux qui disposent

d'un peu de moyens. La confiance n'étant plus de mise, partant, y compris d'une île à l'autre, redonne de l'espoir. 70% des interventions chirurgicales faites à Mwali concernent des patients venus de Ngazidja<sup>5</sup>. Il y a ceux qui partent à Maore, à Mada, à Maurice, à la Réunion. A Dar, Dubaï, Jo'Burg ou encore Bombay. A Moroni même, on n'a plus le choix qu'entre El-Maaruf et Dubaï Hospital. Les génies du peuple veulent que l'on voyage à tout prix pour se soigner.

Si l'on y ajoute le mercantilisme de certains médecins établis dans le privé et la fuite d'un certain nombre de cerveaux, y compris à l'intérieur du pays même (au profit notamment des organisations internationales), on se rend vite compte que les praticiens du pays sont très loin des valeurs humanistes prônées par la médecine. Autrement, ils réglementeraient leur profession. Le laisser-aller a ouvert la voie à un trafic humain sans nom. Des patients gravement atteints sont maintenus dans des cliniques privées hors-normes, des passeurs de kwassa rôdent dans les hôpitaux pour détourner le patient, le malade comorien est l'objet d'un business dans toute la sous-région. Les hôpitaux eux-mêmes sont le théâtre de conflits d'intérêt entre leurs tenants. La confiance entre patients et praticiens comoriens a disparu. A Ndzuani, un malade sur deux préfère se faire dialysier à l'étranger, alors que la dialyse se pratique gracieusement chez lui. Au gré du désespoir, les communautés font appel à l'installation de médecins étrangers. Des agents qui n'ont rien à voir avec les métiers de la santé soignent les Comoriens, à présent. Des diplômés en Sciences de la Vie et de la Terre et des agents de radio-protection nucléaire exercent dans les hôpitaux comme laborantins ou radiologues.

Le flux des évacuations sanitaires - la partie visible du mal - concerne des cas sérieux ne pouvant être pris en charge sur place. Il concerne aussi des maladies chroniques, tels que l'hypertension artérielle ou le diabète, dont le suivi ne saurait se régler en une seule consultation à l'étranger. Des situations de fin de vie exhibées sur des civières sur le tarmac des aéroports devraient questionner ce qui nous reste encore d'humanité. Sans parler du tourisme sanitaire devenu folklore national. Dans l'univers mental du comorien, se soigner ou laisser un proche se soigner est un vrai pis-aller.

Anssoufouddine Mohamed

1. Comptes nationaux de la santé, exercice 2011.
2. L'initiative de Bamako a démocratisé la vente des médicaments génériques.
3. Enquête STPES Wise réalisée en 2010 (échantillon de 6000 comoriens).
4. Dr Dada, Dr Mouhtar, Dr Said Bacar Tourki, Dr Mtara Maesa, Dr Martial Henri , Dr Ben Ali Bacar, Dr Boudra Halidi, Dr Amada, Dr Issouf Mdhoma, Dr Maturaf Abdoullatif , Dr Allaoui (alias Dr Anis), Dr Amine, Dr Kassim.
5. Le niveau le plus élevé de la pyramide du système des soins.

# De l'impunité aux affaires

« Toutes ces affaires signalées, gérées dans l'impunité la plus totale, concernent les hautes sphères de l'Etat. Harcelé au quotidien, pour des questions mineures, le citoyen est en droit de se poser des questions ».



**Un séisme en 1997 !  
La sphère politique a droit  
aux premières grandes affaires  
de détournement étalées au grand jour.  
Mzé Azad, Djaffar Ahmed Saïd et Idi Bazia  
(Jeannot) s'engagent dans une opération  
mani pulite.**

La salle du tribunal à Moroni.

Fraîchement diplômés – ils sont les premiers – de l'Ecole de la magistrature de Bordeaux, ils s'engouffrent dans les promesses de justice du régime Taki. Les trois juges s'en prennent, dès le départ, aux sociétés d'Etat. Ils planchent sur les dossiers tabous, remettent de la rigueur au Palais, rompent avec le clientélisme ambiant et les dessous de table.

Les directeurs généraux - des Hydrocarbures à EEDC-CEE, en passant par la PNAC, la douane et l'ONICOR - se retrouvent à défiler devant eux. « On s'est servi de la conjoncture pour mener notre mission à bien », se rappelle Mzé Azad. Mais l'interventionnisme de l'Etat ne tarde pas à se faire jour. On les freine. « Les interférences étaient nombreuses face à notre volonté d'assainir ». Scénario troubant ! Un soir de septembre 2004, des individus non-identifiés tentent d'incendier le véhicule du procureur Idi Bazia, garé au domicile du procureur général Djaffar Ahmed Saïd.

Une source policière parle de pressions exercées, y compris sur les enquêteurs. Lorsque le directeur général des impôts, Mohamed Djounaid Soilihi, et le receveur principal des impôts de Moroni, Saïd Mohamed, sont poursuivis en octobre 2003 pour tentative d'incendie d'un édifice public et détournement de deniers publics, une enquête est diligentée. Normal Mze, commandant de gendarmerie, en fait les frais. Il est aussitôt relevé de ses fonctions. En novembre de la même année, Raul Delapeyre, directeur général des douanes, et Djamat Ahamada, receveur à Moroni, sont placés sous mandat de dépôt pour escroquerie. Ils retrouvent leur liberté contre une caution de 13,5 millions...

Sur les 564 millions de francs dérobés à la SNPSF en juin 2011, il est question de « falsification de pièces comptables ». Mais on enterre l'affaire. Condamnation, menaces de saisie et procédure en appel. Sha fiajo la koka ! Les accusés parviennent à quitter le territoire, avec des complicités à l'intérieur même de l'appareil judiciaire. « Cela arrange tout le monde », confie un ancien procureur. Les affaires sont classées, et la liste des dossiers non traités, ainsi, s'allonge, à coup d'intimidations et d'interférences.

Il arrive que des rumeurs fondées circulent, sans que le parquet ne veuille ouvrir la moindre information. En décembre 2015, la section des comptes de la Cour suprême publie un rapport, déclarant Dr Djaza Ahmed Mohamed, le président de la CENI, et Ali Mohamed, le secrétaire général, « comptables » des 153 millions de francs de dépense non justifiée lors des législatives et des communes passées. Le procureur général prend leur défense, sans enquête préalable. Il parle d'acharnement et de calomnie à l'encontre du Dr Djaza<sup>1</sup>. En même temps, il se trouve des membres de la CENI pour exiger des explications. Ils sont poussés vers la sortie par l'Exécutif. Il a fallu

un arrêt de la Cour constitutionnelle pour les réintégrer<sup>2</sup>. Souvent, les procureurs et les juges avancent l'absence de preuves. Les enquêteurs, eux, parlent du manque de moyens, alors que les citoyens invoquent l'absence de volonté politique. Toujours est-il que plusieurs dossiers sensibles sont ainsi trimballés de bureau en bureau, avant de se laisser enterrer, simplement : « La faute revient aux chefs de nos chefs ». D'autres instances se saisissent des dossiers, afin de booster la machine à preuves. Mais rien ne bouge. En février 2014, Moinaecha Mohamed Soilihi, la DAF du ministère des Finances, à la tête du comité de gestion des aides aux sinistrés des intempéries de 2012, est auditionnée au niveau de la Cour suprême, suite à des irrégularités financières. Le préjudice est estimé à plus de 300 millions de francs. Un autre rapport évoque la disparition de près de 1,7 milliard de francs dans le cadre du « projet habitat ». Aucune instruction ouverte pour les deux affaires.

A priori, les difficultés liées aux investigations - monnaie courante - se rajoutent à des soucis d'expertise. Des condamnations en première instance se retrouvent alors réduites ou annulées en appel, faute d'éléments probants. Des affaires sont suspendues, sans qu'aucune décision ne soit prise. Ainsi, de l'affaire dite des surfacturations, à Comores Telecom et à la SNPSF. « Je n'ai pas encore décidé de la procédure. Il se pourrait qu'une information judiciaire soit ouverte ou pas », déclare le procureur Mohamed Ousseine à la presse en avril 2012<sup>3</sup>.

Il est aussi question de la compétence des magistrats eux-mêmes. « Ces dernières années, on a formé des gens qui n'avaient aucune vocation. Ils ont bénéficié d'une relation familière ou amicale pour intégrer la formation », explique un juriste. Nombre de dossiers traités se terminent en queue de poisson. Sur la vente illégale de passeports biométriques, il y a même un risque de prescription, puisque le principal prévenu, l'ancien patron de la DGPST (ex DNST), Abou Achirafi Ali, siège, aujourd'hui, à Hamramba, bénéficiant de l'immunité parlementaire, jusqu'en 2020. Sur l'affaire dite des hydrocarbures<sup>4</sup>, non plus. Aucune suite...

L'Exécutif peut par ailleurs briser la carrière d'un magistrat ou prendre des sanctions à son encontre. Les juges Abdoulwahab Nassim Sidi et Faïçal Mohamed Djithihadi, siégeant au Tribunal de Moroni, sont transférés à Mohéli et à Anjouan, suite à la grève de février 2013. Représailles ! Mohamed Soilihi Djiaé, substitut du procureur de la République, est écarté du tribunal. Le débat sur l'indépendance des juges reste donc ouvert. Jusqu'où aller sans se faire bouffer ? Le plus grave, c'est que même la Commission

Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption se laisse prendre au jeu. Disposant de prérogatives pourtant semblables à celles d'un procureur, sinon plus<sup>5</sup>, elle fonctionne au ralenti. « La commission anti-corruption attend toujours le détachement d'une unité de police judiciaire et la formation des magistrats et des journalistes spécialisés dans la lutte contre la corruption », se défend le commissaire Moissuli Mohamed.

Toutes ces affaires signalées, gérées dans l'impunité la plus totale, concernent les hautes sphères de l'Etat. Harcelé au quotidien, pour des questions mineures, où les plus forts rachètent les plaintes au détriment des plus faibles, le citoyen est en droit de se poser des questions, surtout lorsqu'il constate le nombre de dossiers en souffrance. Interposition de l'AND au profit de Colas contre Pvambwani, grâce inexpliquée des présumés putschistes de 2013, les hommes de Mohamed Bacar en liberté, affaire du Général Salimou Mohamed Amiri, etc.

Mmadi Mihidjay

1. Al-Watwan du 31 décembre 2015.

2. Cf. Arrêt n° 16-013/E/CC du 3 février 2016 annulant le décret présidentiel n°16-022/PR, relevant Said Mze Dafine et Latuf Abdou de leur fonction à la CENI, le 21 janvier 2016.

3. Al-watwan N°1930 du 4 avril 2012. Il a quitté ses fonctions en octobre 2013, sans qu'aucune procédure n'ait abouti sur les deux affaires, liées au même fournisseur chinois, Kong, représenté à Moroni par un intermédiaire malgache, du nom de Parfait Fandomenza. A Comores Telecom, les anciens directeurs généraux, Charicane Bouchrane et Mahamoud Abiamri, ont à peine été inquiétés. Quant à la SNPSF, Ibrahim Abdallah, l'ancien directeur général, déjà cité dans l'affaire des 564 millions dérobés, a été entendu, puis relâché.

4. Plus de 2,5 milliards de francs d'endettement pour la société des Hydrocarbures. Six cargaisons de carburant non réglées au fournisseur, avec la bénédiction de la présidence de la République, plus une taxe unique de 200 millions détournés par mois. L'Etat a préféré hausser le prix des hydrocarbures, au lieu de diligenter un audit. Cf. « Un circuit financier vicieux : On dépense, oui ! Mais pourquoi et comment ? », Al-watwan Magazine n°14, censuré à sa sortie en kiosque.

5. Depuis la révision de la loi anti-corruption en décembre 2013, la CNPLC a le droit d'enquêter, de garder des prévenus à vue au-delà des délais habituels (jusqu'à 8 jours), de procéder à des écoutes téléphoniques, entre autres dispositions légales. Des juristes comparent désormais la commission à un « super procureur ».

# Gestion à l'aveugle à la Ma-Mwe

« Toute cette tragédie de l'obscurité se joue dans un huis clos, où les décideurs politiques donnent, manifestement, l'impression de ne rien comprendre à la crise énergétique elle-même ».



**Une lapalissade ou presque.  
Ma-Mwe est incapable  
de fournir du courant  
sur l'ensemble du territoire,  
sa mission première. En outre,  
la société est censée livrer de l'eau  
à ses clients. Mais sans électricité,  
l'eau n'arrive pas dans les tuyaux.**

Eclairage au Pétromax lors d'un performance de dhikri sur une place publique à Ntsaweni.

Des projets innovants existent pour gérer une crise devenue, aujourd'hui, permanente, mais peinent à se réaliser. Un contrat signé avec une société chinoise pour la mise en place d'un parc photovoltaïque solaire d'une puissance de 1 MW pour la région du Washili. Un prêt de 15 milliards de francs (41 millions de \$) consenti par Exim Bank pour la construction d'une centrale à fuel lourd à Ngazidja. Du solaire et de l'énergie hydraulique promis pour Mwali et Ndzuani. Une convention de partenariat avec la Nouvelle-Zélande d'un montant global de 100 millions de \$ pour un projet de géothermie à partir du Karthala. Mais si l'Etat mise sur ces projets, leur suivi laisse à désirer. La première pierre pour le fuel lourd a par exemple été posée sur le site de Domoni ya Mbwanî, le 28 juillet 2015. Les travaux devaient commencer au mois d'août 2015 pour une période de 18 mois. A ce jour, le chantier n'a pas encore ouvert.

Pourtant, la catastrophe guette dans le secteur. Le délestage devient monnaie courante. Dans la capitale, les principaux chefs-lieux, quelques périphéries. L'éclairage public se réduit à sa plus simple expression. Certaines régions ne se souviennent même plus du dernier passage de la fée électrique. Les habitudes alimentaires changent, suite aux coupures intempestives. « Cela fait des mois que nous vivons dans l'obscurité. Dimanche, nous avons été bipés<sup>2</sup>, et ça a duré quelques heures », déplore un habitant du nord-ouest de Ngazidja. Un autre affirme ne plus consommer que du poisson frais, qu'il se procure directement au port, de peur d'attraper une intoxication alimentaire. Cette situation paralyse nombre d'activités commerciales. Il arrive aussi que des patients sur le billard ou des enfants sous couveuse meurent à El-Maaruf pour une vulgaire panne de courant. La nomination d'un nouveau patron à la tête de la Ma-Mwe, Soilihi Mohamed, fin 2015 n'y change pas grand'chose. L'Etat a beau subventionner, l'autonomie n'est pas pour demain.

Du coup, le citoyen, toujours enclin à juger, s'énerve, s'agace et peste. Difficile, en effet, d'oublier la longue litanie des militants de Madji na Mwendje, blessés ou condamnés par les forces de l'ordre pour excès d'indignation. La dernière opération « Ille morte » contre les pénuries d'eau et d'électricité à Ngazidja s'est finie sur un malentendu à balles réelles à Mitsudje, faisant huit blessés, dont deux « dans un état critique », a indiqué un commissaire de police. La voiture de la procureure générale de la République, Maoulida Djoubéri, s'est retrouvée en cendres. Un drame qui montre bien jusqu'où peut mener la panne d'énergie nationale.

Pour Ngazidja, les spécialistes affirment qu'il faudrait 15 MW et 55.000 litres, soit 16 millions 500 mille francs par jour, à raison de 300 francs le litre, pour sortir de l'impasse. Pour avoir du courant, 24 heures sur 24. Actuellement, la

Ma-Mwe s'équipe. 15 groupes électrogènes (1500 tours) à Ngazidja, tous de secours, dont 9 seulement sont opérationnels. Les 6 autres présentent des anomalies. L'un d'entre eux, livré neuf, nécessite une reconfiguration de données. Un second, plus ancien, exige un changement d'alternateur. Les quatre derniers ont besoin d'une révision, sachant que la moindre révision s'élève à 60 ou 70 millions de francs. Ainsi, Ma-Mwe se dote d'une puissance réelle de 9,4 mégawatts pour 14 mégawatts de puissance installée. Mais le gazole venant à manquer, la société ne peut produire que 7 mégawatts pour assurer la couverture de Moroni et de sa périphérie. Les autres régions de l'île peuvent, pendant ce temps, continuer à espérer un peu de lumière.

Bien sûr, cette crise énergétique remonte à loin. Il faut probablement revenir au legs colonial de la SEC (Société d'électricité des Comores), traverser les années EEDC (Eau et Électricité des Comores), se remémorer l'époque CEE (Comorienne de l'Eau et de l'Électricité), pour comprendre les malheurs actuels de la société. D'aucuns pensent que le gros handicap se niche dans le prix du Kw : 350 francs revient à 120 au client, soit 230 francs de perte sèche. La majorité des cadres de la société désespèrent, même s'ils prétendent que « si les clients de la Ma-Mwe, y compris l'Etat, payaient leurs factures, cela ne résoudrait en rien les difficultés ». Le chargé de com de la Ma-Mwe, Faysoille Moussa, s'interroge sur les 15.000 litres de subvention accordés par le gouvernement pour un trimestre : « Il est temps de faire la lumière (...) pour que nous sachions si cette subvention (...) qui arrive à terme est une subvention réelle ou si elle est issue d'une compensation des factures de l'Etat comme cela apparaît dans les écritures ». Selon Ibrahim Mze, l'ancien patron de la boîte, il y a un autre souci. Ma-Mwe comptabilise près de 40% de pertes techniques dans la production du Kw. Une perte financière de 10 millions de francs par jour, qu'il associe à la vétusté du réseau et à la fraude.

La réalité est autrement plus arithmétique. La Ma-Mwe a besoin de 650 millions pour son gazole chaque mois, alors qu'elle gère à peine 400 millions de recettes. Selon les anciens patrons, dont Ouamara Mgomri, il y a aussi un problème de personnel pléthorique. Avec un effectif estimé à plus de 773 agents, la masse salariale nette approche des 70 millions de francs. Un problème dont ils ne parlent surtout pas : le fait qu'à l'exception d'un directeur ou deux, tous les anciens responsables ont manqué de rigueur. Trop politiques pour être de bons gestionnaires ! Courir après les impayés, régler les salaires en retard, honorer les factures auprès des Hydrocarbures, avec l'Etat, principal bailleur, comme principal débiteur, n'arrangent pas leur situation. Sans oublier la fraude des fameux « triphasés » (grosses clients), qui n'hésitent pas à détourner

1. Garanti par l'Inde. A rembourser sur 23 ans, avec un taux d'intérêt de 1%.

2. Expression populaire pour parler du courant, qui revient, qui repart, sans prévenir, en un laps de temps très court. Un peu comme lorsqu'une personne vous bipe au téléphone et que vous n'avez pas le temps de décrocher.

3. 23.000 litres par jour, 15.000 à Ngazidja, 7.000 à Ndzuani et 1.000 à Mwali. Une subvention prévue initialement pour 90 jours.

4. A la mi mars 2016, juste avant la sortie de cet article, le gouvernement laissait entendre qu'elle allait verser 25.000 litres de gazole par jour à la Mamwe, pendant que la société s'engageait à en acheter 5.000 litres à son propre compte. La puissance installée était alors de 22 mégawatts, et la puissance disponible de 8 mégawatts.